



Pension alimentaire réduite suite aux grandes vacances

Par **coucogniou59**, le **18/08/2014** à **11:08**

Bonjour, suite à ma séparation avec le père de ma fille, nous sommes passés en jugement afin de fixer la garde de ma fille à mon domicile. Suite à mon déménagement à plus de 600 km du lieu de résidence de son père, nous avons instauré dans ce jugement qu'il me donne la moitié de la pension alimentaire pour ma fille lorsqu'il exerce son droit de visite et d'hébergement afin de lui permettre de financer les frais de déplacement. Pour les grandes vacances, ce dernier doit la prendre soit le mois de juillet soit le mois d'août. Suite à un arrangement de ma part en sa faveur, Monsieur voulait prendre notre fille du 21 juillet au 21 août. Or ce dernier m'a donné la moitié de la pension alimentaire au mois de juillet et la moitié au mois d'août alors que c'est moi qui avait ma fille les 3 premières semaines du mois de juillet. Quel recours ai-je droit car mon ex-conjoint ne veut rien entendre ? Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **18/08/2014** à **12:24**

Bonjour, vous allez, avec le jugement et si possible les coordonnées du compte bancaire du père, voir un huissier pour saisie à ses frais, cordialement

Par **coucogniou59**, le **18/08/2014** à **12:41**

Bonjour, oui c'est ce que mon avocat m'as dit de faire mais le problème c'est que c'est moi qui doit avancer les frais de huissier et cela n'est pas possible...

Par **cocotte1003**, le **18/08/2014** à **13:45**

Et bien commencez par lui envoyer une LRAR pour le mettre en demeure de vous régler la somme en lui précisant que sinon sous dix jours par exemple vous remettrez le dossier à un huissier, ça lui fera peut être peur, cordialement

Par **coucogniou59**, le **18/08/2014** à **13:55**

ok merci je vais d'abord faire cela... bonne journée